

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'artisanat, du commerce
et du tourisme

Arrêté du 14 FEV. 2013

**portant attribution de la médaille du tourisme
à des personnes de nationalité étrangère,
au titre de la promotion de l'année 2013
(promotion du 1^{er} janvier 2013)**

NOR : ACTI1241556A

La ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme,

Vu le décret n°89-693 du 21 septembre 1989 modifié, instituant la médaille du tourisme et notamment son article 7,

Arrête

Article 1^{er}

La médaille du tourisme est attribuée aux personnes de nationalité étrangère désignées ci- après :

Echelon « Or », à titre exceptionnel

- M. CHANG Jimmy – TAIWAN
- M. CHEN Stephen – TAIWAN

Echelon « Bronze »

- Mme ROSSI-HUDSON Claudia – AUSTRALIE
- M. LEVINE Andy – ETATS-UNIS

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses.

Fait le 14 FEV. 2013

La ministre de l'artisanat,
du commerce et du tourisme,

A handwritten signature in black ink that reads "Sylvia Pinel". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Sylvia PINEL